



Digne-les-Bains, le 8 janvier 2020

## EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE

**Barrage de la Laye**

**Mercredi 15 janvier 2020**

**Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence organise un exercice de sécurité civile au barrage de la Laye, situé sur le territoire de la commune de Mane, le mercredi 15 janvier 2020, à partir de 8 heures.**

Le préfet avait sollicité en mai 2018 une inspection conjointe auprès des services des ministères de l'écologie et de l'agriculture, dans le but de valoriser l'exploitation du barrage de la Laye en apportant un éclairage sur la sécurité des infrastructures en situation de crue et la gestion de la ressource en eau, pour les usages domestiques et agricoles.

Le 23 septembre 2019, dans le cadre d'une réunion de restitution tenue à Forcalquier, le rapport d'inspection a été présenté aux élus, notamment les parlementaires, les représentants du Conseil régional, du Conseil départemental, et les maires des communes ayant contribué aux travaux de la mission d'inspection.

Dans ce rapport, les inspecteurs des ministères de l'Écologie et de l'agriculture font plusieurs recommandations, parmi lesquelles l'organisation d'un exercice de gestion de crue.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

L'exercice de sécurité civile du mercredi 15 janvier 2020 a été programmé avant les intempéries survenues dans le département aux mois de novembre et de décembre 2019. Il a pour objectif de tester les procédures de la chaîne de suivi et d'alerte prévues dans le Plan de secours spécialisés (PSS), en lien avec les élus, ainsi que la coordination des différents services et la remontée des informations entre l'ensemble des acteurs.

Les manœuvres ne comporteront pas de déploiement sur le terrain.

**Le jour de l'exercice, aucune conduite à tenir n'est demandée à la population.**

Le barrage de la Laye a été construit en 1962 afin d'améliorer la gestion de l'eau en période estivale dans le bassin du Largue, de permettre une production agricole à plus forte valeur ajoutée, et d'alimenter en eau potable les communes du secteur.